

Les statistiques du tableau 8.27 résument les activités de la Commission d'assurance-chômage au cours des années 1968-73. Les chiffres antérieurs à juillet 1971 ont été établis en fonction de la Loi sur l'assurance-chômage de 1955, laquelle est décrite brièvement dans l'*Annuaire du Canada 1973, page 377*.

Pour mesurer les effets de l'évolution de la conjoncture économique sur le programme d'assurance-chômage, des données courantes, entre autres sur le nombre de demandes présentées et étudiées et sur les montants versés, sont recueillies et publiées chaque mois par Statistique Canada. Les statistiques courantes sur les demandes et les prestations versées peuvent être utilisées à des fins administratives, et elles servent également à renseigner le public sur les aspects financiers et autres du programme. Outre les statistiques mensuelles de l'application de la Loi sur l'assurance-chômage, des données détaillées concernant les personnes ayant un emploi assurable et les périodes de prestations établies et terminées sont compliées tous les ans et publiées dans le bulletin *Périodes de prestations établies et terminées aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage* (no 73-201 au catalogue). Les renseignements sur les assurés proviennent chaque année d'un échantillon de personnes ayant un emploi assurable, et les prestataires sont pris en compte.

## 8.6 Réparation des accidents du travail

**Accidents mortels du travail.** Les statistiques sur les accidents mortels du travail établies par le ministère du Travail du Canada sont fondées sur des données provenant des commissions provinciales des accidents du travail, de la Commission canadienne des transports, d'autres organismes gouvernementaux ainsi que des comptes rendus des journaux. En 1972, 1,215 accidents mortels sont survenus au travail: 297 ont été causés par des collisions, des déraillements ou des naufrages; 269 par une situation où des personnes ont été heurtées par un objet; 203 par des chutes ou des glissades, 144 par le fait d'être pris par, sur ou entre des objets, des véhicules, etc.; 103 par inhalation, contact, absorption, ingestion et maladies professionnelles; 57 par des incendies, des températures extrêmes et des explosions; 47 par électrocution; 22 par surmenage; les 73 autres décès sont attribuables à des accidents divers. Le tableau 8.28 présente la statistique des accidents mortels du travail dans 11 branches d'activité pour les années 1970 et 1972. Les accidents du travail, le degré d'incapacité et le montant des indemnités versées par province en 1971 et 1972 figurent au tableau 8.29. En 1972, 849,899 accidents ont donné lieu à des indemnisations d'une valeur globale de \$359.0 millions, comparativement à 826,652 accidents et \$314.4 millions d'indemnisation en 1971.

## 8.7 Mouvement syndical

### 8.7.1 Effectifs syndicaux

Au 1<sup>er</sup> janvier 1972, les syndicats de travailleurs au Canada comptaient 2.4 millions d'adhérents, soit 7.2% de plus qu'en 1971 (tableau 8.30). Les effectifs syndicaux comprenaient 34.4% des salariés non agricoles et 27.6% de l'ensemble de la population active civile en 1972. Les effectifs, selon le genre de syndicat et l'affiliation, sont donnés au tableau 8.31. Les syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada (CTC), avec leurs 1.7 million d'adhérents en 1972, figuraient pour 72.8% de l'ensemble des effectifs syndicaux au Canada, contre 74.8% en 1971. Sur le total des effectifs des syndicats affiliés au CTC en 1972, 1.2 million de membres appartenaient à des syndicats également affiliés à la Fédération américaine du travail et au Congrès des organisations industrielles (FAT-COI) aux États-Unis; les effectifs des syndicats affiliés au CTC mais non au FAT-COI s'élevaient à 529,559, soit 22.3% de l'ensemble. Les fédérations affiliées à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui a son siège au Québec, groupaient 218,621 syndiqués, soit 9.2% des effectifs au Canada; le Conseil canadien des syndicats (CCS) représentait 10,511 membres, soit 0.5%; les autres 17.5% appartenaient à divers syndicats nationaux et internationaux non affiliés et à des organisations locales indépendantes.

Les syndicats internationaux dont les sièges sociaux sont situés aux États-Unis représentaient 59.6% des effectifs en 1972, contre 62.0% en 1971; les syndicats nationaux et régionaux comptant des succursales à charte au Canada seulement figuraient pour 37.7% (34.9% en 1971). Quant aux 2.7% restants, on les retrouvait dans les organisations locales indépendantes et dans les succursales qui reçoivent leur charte de deux centrales syndicales, la CTC et la CSN.